



LETTRE AUX ENTREPRISES

Isabelle Rauch Députée de la Moselle

LES MESURES DU PLAN DE RELANCE

✓ Alléger encore davantage la fiscalité

France Relance est une opportunité pour les acteurs économiques, durement touchés par la crise. Il permet de poursuivre, de manière pérenne, l'allègement de la fiscalité des entreprises. Les impôts de production, liés à la masse salariale, à l'investissement, au capital productif, seront considérablement allégés :

- réduction de moitié de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour tous ;
- réduction de moitié des impôts fonciers (TFPB et CFE) des établissements industriels ;
- taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET), lié à la valeur ajoutée, ramené de 3% à 2%, pour ne pas neutraliser la portée des autres mesures.

C'est une mesure à plus de 10 milliards d'euros, dont la combinaison cible la compétitivité des entreprises industrielles, notamment les entreprises de taille intermédiaire et les PME. Cette masse fiscale représente plus de 3% de notre PIB, alors que la moyenne européenne s'établit à 1,6%. L'industrie représente aujourd'hui, à elle-seule, 20% du montant des impôts de production, pour 14% de richesse nationale.

✓ Agir durablement sur la trésorerie des petites et moyennes entreprises

La question des fonds propres des TPE, PME et ETI est également prise en compte dans France Relance. Une garantie publique sera apportée aux placements financiers labellisés « France Relance ».

Ce label sélectionnera les fonds les plus pertinents pour une reprise durable de l'économie, avec une garantie de fonds propres de 1 milliard d'euros par la Banque publique d'investissement. Des véhicules d'investissement permettant d'orienter l'épargne des ménages seront développés. Par ailleurs, des prêts participatifs, de l'ordre de 10 à 20 milliards d'euros, seront octroyés à long terme aux TPE, PME et ETI. Ils seront assimilés à des quasi-fonds propres.

Une garantie partielle de l'Etat sera octroyée aux banques pour en permettre le refinancement. Enfin, la BPI intensifiera son engagement dans les fonds d'investissement des régions, permettant de renforcer le capital des PME.

✓ **Un niveau inédit d'investissements publics**

France Relance permettra des investissements ciblés de l'Etat, qui génèrent des marchés publics ou privés, et permettent d'agir favorablement sur les carnets de commandes :

- dans le domaine de la rénovation thermique des bâtiments publics (4Mds€) et privés (2 Mds€)
- dans la modernisation du réseau ferroviaire (4,7 Mds€)
- dans l'hydrogène (2 Mds€) et le biogaz (1 Md€)
- dans le numérique (modernisation de l'Etat, marchés-clés, souveraineté numérique - 4 Mds€)
- dans le système de santé et les bâtiments hospitaliers (6 Mds€)
- dans la transition agricole (1Md€)
- dans des innovations industrielles favorisant les relocalisations (15 Mds€)

✓ **Un important effort de formation dans les métiers en tension et dans l'alternance**

France Relance agit également sur les compétences, pour permettre aux entreprises de relever ces défis.

- 223.000 jeunes supplémentaires seront formés aux compétences attendues sur le marché du travail.
- 300.000 parcours d'accompagnement des plus éloignés de l'emploi seront proposés.
- Des aides à l'embauche des jeunes (4000 euros), des apprentis ou des personnes en contrat de (5000 à 8000 euros, selon l'âge de la personne concernée) seront disponibles jusqu'en janvier ou février 2021.
- 1 milliard sera également consacré aux formations aux métiers émergents, notamment dans le numérique, et à la modernisation de l'offre de formation.

Le maintien de l'emploi impose aussi des dispositifs plus agiles. La mise en activité partielle, financée pour un million de salariés par mois, pourra s'accompagner de formations d'adaptation à la transformation de l'emploi. Plus de 6 milliards d'euros seront consacrés à l'activité partielle et 1 milliard à la formation des salariés concernés. Les allocations perçues seront exonérés de cotisations fiscales et sociales.

France Relance est un combinatoire visant à agir conjointement sur toutes les facettes de la vie économique des entreprises : la fiscalité, le financement, le carnet de commande, les compétences, etc. Il se fonde sur le renforcement de tous les acteurs, face aux aléas, face à la crise, face aux mutations. Il vise une France durablement refondée et solide, plus souveraine dans ses choix industriels, plus conséquente dans ses choix écologiques, plus cohérente dans l'accompagnement social et professionnel de ses citoyens.